

Contre le Pipeline Saint-Laurent.

243

P NP

DM78

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Lévis et Montréal-Est

6211-18-011

Mémoire de Diane Pél.

Princetto.

Commençons par l'UPA "l'union se divise."

1

Dans le journal la Terre de Chéz-nous le 23 juin 2005 Maurice Vigneault président de la fédération des producteurs agricoles de l'obinière, Mégantic, dit; "ils sont bien pressés ces gens d'Ultramar." Dans la Terre de Chéz-nous le 21 juillet 2005 Martine Mercier 2^e vice présidente de l'UPA, dit; "Ultramar doit apprendre à travailler avec l'UPA"

Dans le journal la Nouvelle de Victoriaville le 4 septembre 2005 Denis Bilodeau, président de l'UPA du centre du Québec, dit "peu d'agriculteurs se sont adressés à l'UPA."

Dans la nouvelle de Victoriaville le 10 décembre 2006 le remplaçant de Denis Bilodeau, Jacques Poiveau dit, "Les producteurs de l'UPA n'en veulent toujours pas sur leurs terres du pipeline". Denis Bilodeau était-il sourd le 4 septembre 2005?...

Dans la Terre de Chéz-nous Laurent Pellerin président général de l'UPA, déclare "Plus jamais Mirabel".

Lire ce qui est en jaune "important"
Quel beau discours!

Le 2 novembre 2006 dans la Terre de Chéz-nous l'UPA et Ultramar s'entendent, le beau discours de Mirabel est déjà oublié.

Daniel Dagnon ingénieur forestier SNG Forêtier - conseil (centre du Québec)

"Les MRC au secours des forêts".

lire ce qui est en jaune important.

Mais Ultramar a le droit de passer outre ces réglementations.

Dans la Terre de Chaz Jans le 9 novembre 2006.

"La perte des milieux humides se poursuit, lire ce qui est en jaune.

Dans la Nouvelle de Victoriaville 19 décembre 2006.

Les Créés: "à la sauvegarde des milieux humides", lire ce qui est en jaune.

Mais Ultramar lui a le droit de passer dans ces milieux humides qui sont le filtre à eau de ces terres.

sans la brochure qu'ils nous ont remis le 6 juin 2005 à Gypers

"Pipeline St-Haurent", à la page 5 = lire ce qui est en jaune.

Pourtant le B.S.T Bureau de la sécurité des Transports du Canada dit lui:

- " En 2004 = fuite non confinée 45
- En 2005 = " " " 53
- En 2006 = " " " 51

et le 2 août Radio Canada, lire ce qui est en jaune.

Ils ont dû oublier ces déversements.

3

Nous disons depuis le début de ce projet qu'il n'en est pas un d'intérêt publique, mais qu'il est bien un projet d'intérêt privé pour une compagnie privée.

Dans une lettre en date du 10 novembre 2005 adressée à monsieur Mario Christian, président de l'Appaf et venant du ministère des transports du Québec et signée par Anne-Marie Heclere, dit; "lire ce qui est en jaune."

Le 4 décembre 2006 à la réunion du Balbe animée par Madame Olivier à St-Jean de Chrysostome sur le site internet du Balbe; Hérald Ballout a demandé à Louis Bergeron; "combien de tonnes de "gaz à effet de serre" rejette la raffinerie d'Ulmanar par an?... Louis Bergeron répond, 1 million de tonne. Si l'enregistrement existe encore monsieur le président vous n'avez qu'à l'écouter, à moins qu'il ait été détruit."

1 million de tonne de GES par années et le gouvernement nous demande de relever le défi d'une zone.

Le gouvernement a mis sur pied des commissions sur la coupe excessive de bois, la gestion de l'eau, ont signé le protocole de Kyoto, la commission sur l'avenir de l'agriculture, ect... ect... mais c'est juste pour protéger leur image

à chaque projet que le gouvernement met en marche sa touche toujours l'environnement, (d)
les forêts, l'eau et les terres agricoles et après tout ça, ils disent être inquiet de
la détresse chez les agriculteurs, aujourd'hui les agriculteurs se demandent :
"va-t-il nous rester des terres à cultiver ?..."

Dans le monde a remarqué que tout au long du dossier d'ultramars les médias télévisés ont pris grand
soin de bien éviter de parler de ce sujet et qui de toute évidence en était devenu pour eux un des
plus délicat, mais faut-il s'en étonner, comme si personne ne s'était rendu compte qu'il n'y a ja-
mais eu autant de messages d'ultramars et ceci à tous les réseaux, décidément il n'y a pas d'erreur
ultramars nous prenant tous pour des idiots nés.

Pour ceux qui n'ont pas encore bien saisi le jeu qui est à jouer avec nos terres ultramar et bien
venez un moment pour visualiser le documentaire : "la planète bleu", disponible dans tous les clubs
vidéo et probablement en ce moment encore aussi disponible sur internet, comme c'était à la télé vendredi
soir passé (20 avril 2007).

Si vraiment les gouvernements de notre province laissent passer ceci aujourd'hui, "on est fini", il n'y a plus
de demain qui vaille encore la peine pour nous qu'on s'efforce à se tuer pour sauver nos terres et cette terre,
comme de ce précédent dangereux qui est le 229, tous pourront désormais s'en servir, ski-doo - VTT - ect...
ect... ça va devenir l'enfer pour tous et on va s'entretuer entre voisins et on se contentera de regarder
aux nouvelles à la télé.

1. Gouvernement qui dit d'un côté qu'il faut sauvegarder le peu qui il reste à nos forêts et qui de l'autre côté accorde la 229 à une compagnie privée et en plus américaine et qui lui donne bien le droit de mettre à mort encore une précieuse partie de nos forêts. (3)

Gouvernement qui dit plus jamais de irabel et pourtant il refait là une bien belle erreur, de plus, et qui cette fois enlève à encore plus de gens leur droit à un chez-soi bien à soi et comme c'est bien là un droit supposé à chacun.

Gouvernement qui répand ainsi le pétrole dans tous nos champs et qui au même moment est à faire campagne sur le fait de l'importance de se nourrir sainement pour prévenir la maladie.

Gouvernement qui s'évertue à nous parler de gros bon sens pour que la vie ait plus de sens pour chacun et alors qui il nous sort une loi comme la 229 et qui nous met rien de plus que la mort dans l'âme et qui nous enlève ainsi tout courage pour se battre contre cette vie et où bientôt à cause de sa loi il ne fera plus guère bon y vivre.

Gouvernement qui dit qu'il veut que l'on garde nos richesses ici et que l'on préserve notre plus précieuse, mais qui en même temps donne bout par bout nos terres aux américains l'air de rien et on risquant ainsi notre eau et qui est bien notre plus grande et plus précieuse richesse entre toutes.

11. Gouvernement qui nous parle de se construire un meilleur avenir et alors qu'il est au même mo-
ment à nous retirer tout avenir et tout rêve où on serait à s'y activer de plein cœur et où on
serait même presque heureux de se tuer à ce labeur, surtout si on était à penser que ce serait
bien pour l'avenir de nos enfants. (6)

Gouvernement qui a dû échapper quelque chose en cour de route, car tous sont prêts au
chargement dont à grandement besoin cette terre et y sont prêtes ^{les} industries en majorité et
ça c'est vraiment le monde à l'envers et ça nous laisse clairement voir tout le non sens et
l'illogique de leur triste et sinistre politique et qui ne nous sert guère, à personne.

Gouvernement qui n'a pas lui l'air d'avoir compris que de négocier avec l'ultramar, que
ça veut simplement dire accepter de laisser riser de nous, par l'OPA et l'ultramar.

Quand la pensée d'un seul parle au nom de toute une nation ce n'est en rien là que de la respecter
et surtout lorsque cette même nation est à se lever en opposition parce qu'elle sait que rien dans ceci
n'est bon pour elle. Ce qui nourrit et conforte c'est l'eau et la terre, mais quand il n'y en aura plus,
plus aucun argent au monde ne pourra plus acheter de terre quand plus aucune ne sera cultivable
et qui ne croit pas que viendra ce jour, est un parfait imbécile trop fou pour le réaliser maintenant.
Une d'enlever l'espoir à un homme qui il peut encore tout sur ses terres, c'est bien la pire que si on lui
retire la vie, comme de toute manière ça finit par le faire mourir de désespoir.

Et là 20 ni rien d'ailleurs ne semble faire leur affaire et ceci pourtant qu'il aurait bien moins d'inconvénients et d'opposition à aller de ce côté, Mais si il n'y a vraiment rien de nos nombreuses propositions qui fait l'affaire de ces chers américains à l'air assez capricieux, "merci" et à qui seul semble plaire l'idée de s'approprier nos terrains à rabais et à jamais et terrains qui on a pas l'intention de leur céder et bien qu'ils fassent leurs valises et qu'ils rentrent chez eux et c'est tout le Québec qui ne va que s'en porter beaucoup mieux et ainsi on va peut être arriver à sauvegarder notre dernière petite brise d'air pas encore totalement polluée.

Et pour ce qui est de l'UPA, ils sont bien supposés d'être là pour protéger leurs membres et c'est d'ailleurs la seule raison de leur position et on ne les a sûrement pas mis à ce poste pour vendre leurs membres ou encore les assassiner sauvagement comme ils viennent de tenter de le faire en magouillant dans notre dos dans le dossier d'Ultraner.

Quand tous le monde qui a une conscience se rend compte qu'il est devenu trop gros le monstre et qu'il faut lui couper les jambes pour qu'il n'avance pas jusqu'à nos terres, comment expliquer que seul nos gouvernements ne se rendent pas compte de ce qui n'a aucun sens et qui est en train de tous nous détruire et aussi bien moralement qu'physiquement.

« Ils sont bien pressés »

LA TERRE DE CHEZ NOUS 23 JUIN 2005

— Maurice Vigneault

PIERRE-YVON BÉGIN

QUÉBEC – La pétrolière Ultramar se défend de vouloir exproprier les 660 agriculteurs afin de relier par pipeline sa raffinerie de Lévis (Saint-Romuald) à son centre de distribution de Montréal. Ultramar dit vouloir négocier un droit de passage avec les propriétaires après l'adoption par les députés de l'Assemblée nationale du projet de loi privé n° 229 lui accordant un droit d'expropriation.

« On trouve qu'ils sont bien pressés », réagit le président de la Fédération des producteurs agricoles de Lotbinière-Mégantic, Maurice Vigneault. Celui-ci estime notamment que les questions de compensation et de dédommagement à long terme, de sécurité et de plan de drainage en milieu forestier devraient être négociées avant la conclusion d'ententes avec les producteurs. Un comité spécial, formé à l'UPA afin de se pencher sur les projets de pipeline et d'éoliennes, doit d'ailleurs se réunir aujourd'hui (jeudi) afin d'analyser le sujet.

« Ce qui me fatigue le plus comme acériculteur, ajoute Maurice Vigneault, c'est que les producteurs agricoles vont pouvoir continuer à cultiver après le passage du pipeline. Par contre, pour le bois c'est fini, mais je continue à payer des taxes. »

Vice-président Affaires publiques et gouvernementales chez Ultramar, Louis Forget indique à la Terre que les négociations individuelles avec les producteurs agricoles ne débiteront pas avant 2006. Une fois obtenus les feux verts du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de la Commission de

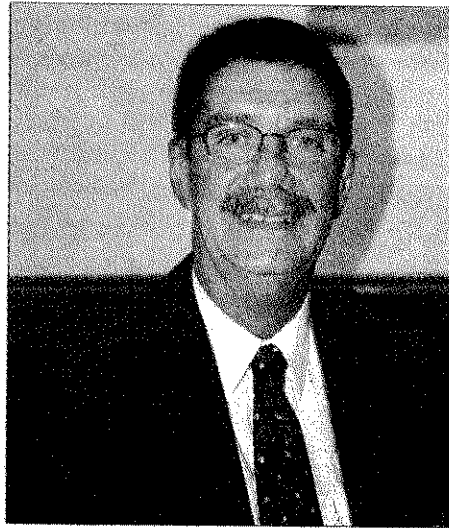


PHOTO : PIERRE-YVON BÉGIN

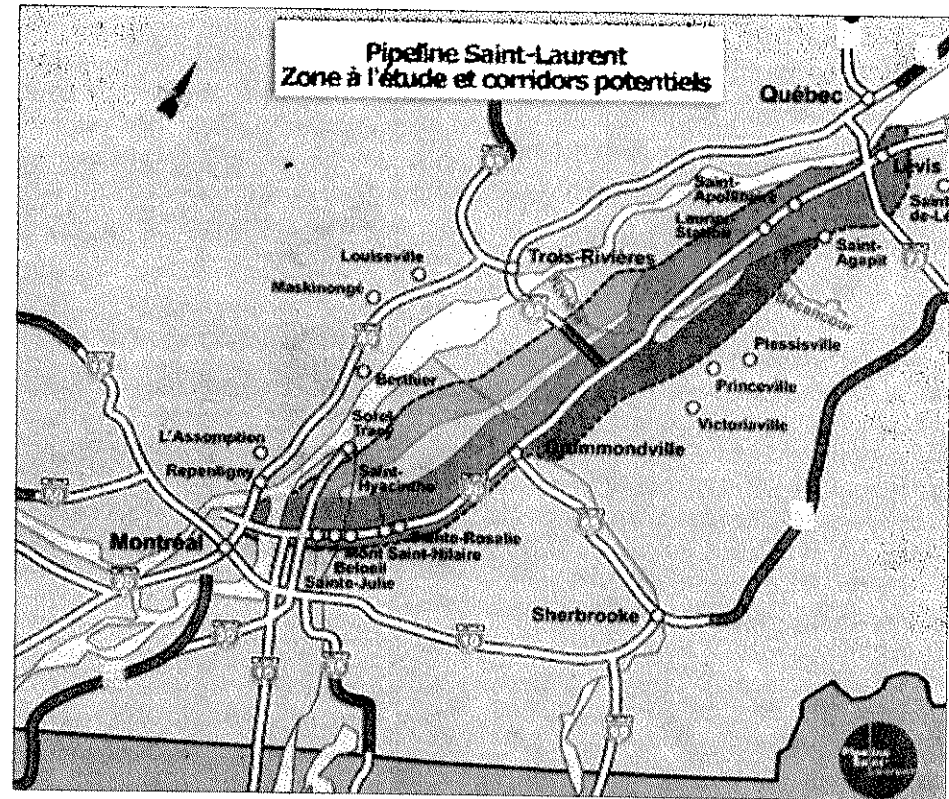
Vice-président Affaires publiques et gouvernementales chez Ultramar, Louis Forget n'a pas eu la tâche facile en commission parlementaire pour défendre le projet de pipeline entre Lévis et Montréal.

l'automne 2007, pour une mise en service en décembre 2008.

« Notre objectif, affirme Louis Forget, ce n'est pas d'exproprier, mais bien de négocier un droit de passage avec les propriétaires. » Celui-ci précise que la compagnie va offrir 200 % de la valeur marchande des terrains; si le terrain vaut 1000 \$, Ultramar versera 2000 \$. Il ajoute que des compensations seront aussi versées pour la perte de futures récoltes, soit en un seul versement ou sous forme de rente.

Travail brouillon

Le projet est évalué à 200 M\$, soit près d'un million de dollars par kilomètre. Le pipeline est enfoui à une profondeur de 1,2 mètre, tandis que l'emprise atteint 23 mètres de largeur. Dans certains cas



Ultramar retient trois tracés pour son pipeline devant relier Lévis à Montréal. Cette carte nous montre les tracés retenus : le premier corridor longeant l'autoroute 20, et les deux autres (en pointillés) au nord et au sud de l'autoroute.

Louis Forget indique que le tracé privilégié suit la ligne de transport d'électricité d'Hydro-Québec de Lévis à Drummondville, et longe par la suite l'autoroute 20 jusqu'à Montréal.

En commission parlementaire, Louis Forget a eu fort à faire pour défendre son projet. La députée de Rosemont et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie, Rita Dionne-Marsolais, a d'abord relevé l'absence du président d'Ultramar, une filiale de la compagnie Valero. Curieusement, Louis Forget a eu du mal à identifier la section

savonné le président d'Ultramar pour un travail de préparation jugé brouillon. Propriétaire d'une conduite passant sous le Saint-Laurent, Ultramar n'a pas vérifié son état de fonctionnement. Construite en 1968 par Gulf, cette conduite n'a jamais été utilisée. Ultramar a bon espoir de pouvoir l'emprunter, mais demandait un droit d'expropriation sur l'île de Montréal afin de prévenir les coups. Sous la pression de l'opposition, le projet de loi a donc été modifié de manière à limiter l'expropriation entre

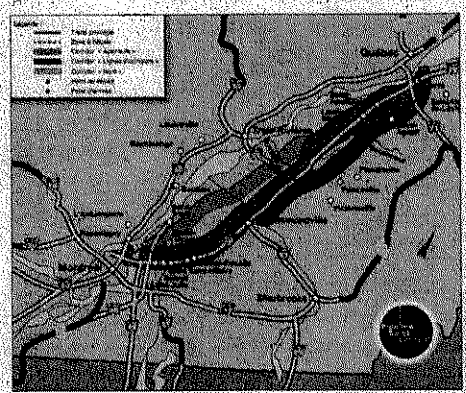
ACTUALITÉS

PIPELINE ULTRAMAR

LA TERRE DE CHEZ NOUS
21 JUILLET 2005

« Ultramar doit apprendre à travailler avec l'UPA »

- Martine Mercier



PIERRE-YVON BÉGIN

QUÉBEC - La pétrolière Ultramar entend obtenir le feu vert de l'Union des producteurs agricoles (UPA) quant aux termes d'une entente visant à dédommager tous les producteurs touchés par le passage d'un oléoduc de 250 km entre Lévis et Montréal. Malgré tout, les craintes de certains producteurs visés demeurent, surtout en ce qui concerne les pertes à long terme et le passage éventuel d'autres oléoducs dans l'avenir.

« Ultramar doit apprendre à travailler avec l'UPA », de confier à la Terre, Martine Mercier, 2^e vice-présidente. Fin juin, les représentants d'Ultramar ont rencontré les représentants de l'UPA afin de faire le point dans le dossier. Martine Mercier a

qualifié la rencontre « d'excellente », précisant que la compagnie s'est dite ouverte à négocier une entente globale qui s'appliquera à tous les producteurs de manière unilatérale.

« L'entente, d'ajouter Martine Mercier, va couvrir tout le monde et la compagnie s'est engagée à négocier un prix qui sera versé à tous les producteurs suivant chaque situation. Elle se dit prête à tout négocier, autant les pertes futures que les plans de drainage. »

Porte-parole d'Ultramar, Michel Martin confirme que les négociations se poursuivent avec l'UPA afin de conclure une entente qui sera par la suite utilisée avec les producteurs visés pour concéder un droit de passage.

« L'objectif d'Ultramar, dit Michel Martin, c'est d'avoir l'accord de l'UPA sur le mode de compensation. On veut que l'UPA dise que c'est équitable pour tous ses membres. »

Martine Mercier indique que la pétrolière doit maintenant se rendre physiquement sur le terrain afin de valider ses données. Les producteurs pourront donc recevoir la visite de représentants de la compagnie, sans utilisation de machinerie toutefois.

Michel Martin confirme que ses représentants tentent présentement

d'obtenir l'accord des producteurs visés afin de se rendre sur le terrain. La négociation des droits de passage, assure-t-il, n'aura lieu que l'an prochain. La compagnie verse présentement 300 \$ pour visiter les lieux, somme qui est « sujet à être modifiée ». Le porte-parole de la compagnie précise que le choix définitif du tracé qu'empruntera le pipeline n'est pas arrêté, parlant plutôt d'un « parcours préliminaire que l'on privilégie ».

« Des biologistes et des arpenteurs, déclare-t-il, doivent faire des relevés qui seront inclus aux études d'impact. C'est ça qui va nous aider à déterminer le tracé de moindre impact. Nous considérons présentement un tracé pour fins d'études. Cela nous semble le tracé le plus logique et nous avons fait des efforts pour limiter les coupes de bois. C'est pourquoi nous pensons traverser la 20 à Sainte-Eulalie pour rejoindre les lignes d'Hydro. »

Le tracé privilégié est d'ailleurs publié dans le site Internet (www.pipeline-saint-laurent.ca).

Inquiétudes

Les craintes de certains producteurs ne sont pas pour autant disparues. La Terre publiait d'ailleurs, dans son édition du 7 juillet, une lettre d'un pro-

ducteur, Jacques Godin, de Saint-Valère, qui faisait part de ses inquiétudes.

A Saint-Hyacinthe, Martine Rainville entend pour sa part voir les détails d'un tracé définitif, avant de signer une entente avec Ultramar. La ferme de Martine Rainville est située en bordure est de la Yamaska. Il faut dire aussi que ses terres sont déjà traversées par deux lignes d'Hydro-Québec et un oléoduc de la pétrolière Esso.

« Notre crainte, d'affirmer Martine Rainville, c'est qu'ils repassent un 2^e pipeline plus tard, comme Hydro-Québec a passé une 2^e ligne. Et puis, une emprise de 23 mètres, on trouve ça énorme. Nous leur avons dit d'utiliser le pipeline d'Esso ou de passer le long de l'autoroute 20 de façon à moins couper les terres. Ils ont répondu que le pipeline d'Esso était trop petit. Il y a quand même des limites; nous sommes sur nos terres après tout. Je trouve que les gens d'Ultramar ne sont pas sur le plancher des vaches. »

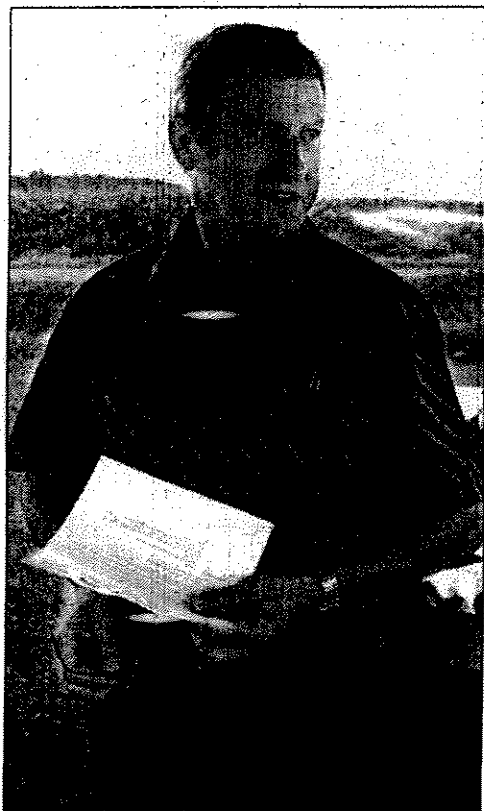
Michel Martin tient à rassurer les producteurs, même s'il ne peut prédire les intentions futures d'autres entreprises. Il fait valoir que le projet est planifié « pour répondre aux besoins de plusieurs décennies ».

4 SEPT 05 La nouvelle

suite →

ACTUALITÉS

Pipeline d'Ultramar : peu d'agriculteurs se sont adressés à l'UPA



**Denis Blodeau, président de l'UPA
du Centre-du-Québec**

Hélène Ruel

« L'idéal, ç'aurait été qu'Ultramar puisse faire passer son pipeline au beau milieu de l'autoroute 20. Mais il semble que ce soit rêver en couleurs, puisque le ministère des Transports a immédiatement opposé son «No way!», soutient Denis Blodeau, président de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Centre-du-Québec.

Jusqu'à maintenant, affirme-t-il, peu d'agriculteurs se sont adressés à l'UPA pour s'opposer à ce que la pétrolière construise un pipeline dont l'emprise longerait celle d'Hydro-Québec entre Lévis et Boucherville.

« Bien sûr que personne n'espère un pipeline dans sa cour ; on le voudrait toujours ailleurs. À l'UPA, on ne s'oppose pas à sa construction, parce que la présence sur les routes de 23 convois de produits pétroliers par semaine comporte plus de risques pour la sécurité publique et a plus d'impacts sur l'environnement qu'un pipeline enfoui dans le sol. »

(suite à la page 16)

Pipeline : les producteurs de l'UPA n'en veulent toujours pas sur leurs terres

de Ruel
anscontinental.ca

L'instar de l'apPAF, la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec vient aussi de s'adresser à Ultramar, lui demandant de passer avec le ministère des Transports pour son pipeline dans une partie de l'emprise de l'autoroute 20, plutôt que dans celle des pylônes d'Hydro-Québec.

Le président de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, Jacques Corriveau, a fait parvenir cette demande à la ministre ainsi qu'au ministère des Transports.

À la fin de la deuxième partie d'une réunion organisée par Ultramar (le 16 novembre à Léonard-d'Aston) pour expliciter les modalités de compensation contenues dans l'accord-cadre avec l'UPA, la majorité des producteurs présents ont exigé que la

Fédération demande, de nouveau, que soit reconsidéré le tracé du projet de pipeline.

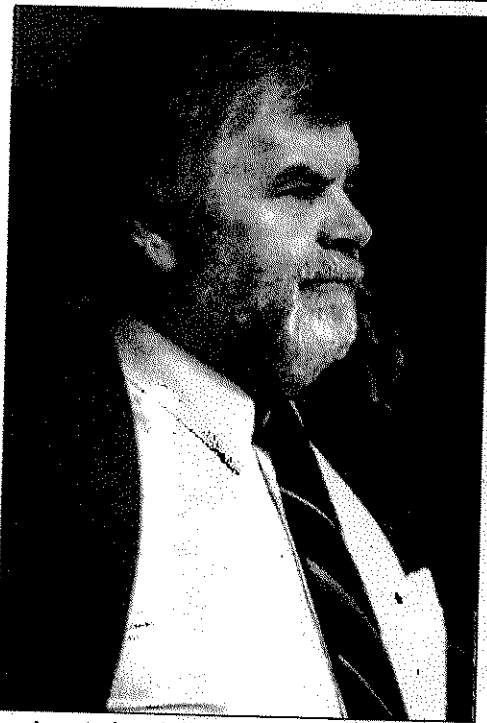
«Les producteurs n'en veulent pas sur leurs terres», a déclaré Jacques Corriveau.

Le président dit partager ce point de vue de l'Association des propriétaires privés agricoles et forestiers (apPAF) qui estime qu'on est en train «de se servir du territoire agricole à toutes sortes d'autres fins».

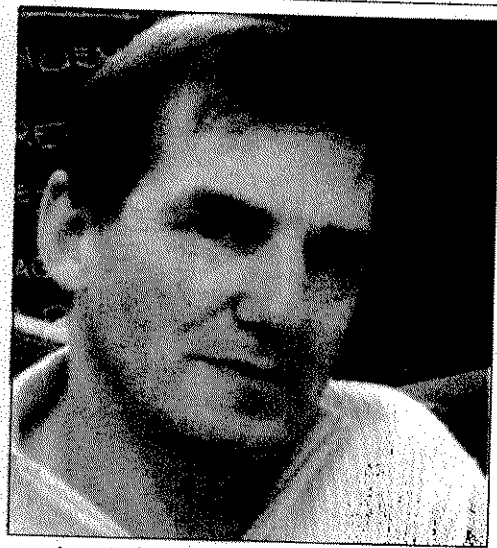
Jacques Corriveau ne paraît toutefois pas convaincu que cette nouvelle démarche infléchira la position du ministère des Transports, ce dernier ayant déjà manifesté beaucoup de réticences à accueillir un pipeline jouxtant l'autoroute.

Le président de l'UPA du Centre-du-Québec n'a encore reçu aucun écho du ministère des Transports.

Du côté de l'apPAF, son président Mario Chrétien, se réjouit de cette nouvelle démarche de l'UPA. «C'est un appui de



Le président de l'UPA du Centre-du-Québec, Jacques Corriveau



Le président de l'apPAF, Mario Chrétien

de présenter un mémoire pour justifier cette demande d'utiliser l'emprise de l'autoroute 20 plutôt que de négocier avec chacun des quelque 600 propriétaires entre Lévis et Boucherville.

Mario Chrétien persiste à demander aux producteurs sollicités par Ultramar de ne rien signer. «C'est d'ailleurs ce que recommande l'UPA de Saint-Hyacinthe», ajoute le président de l'apPAF.

taille!»
Il invite les producteurs à presser leurs associations de secteur à demander à l'UPA

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET + **DE 300 VÉHICULES USAGÉS À VENDRE**
www.royauto.com
SURVEILLER DÈS LE 18 DÉCEMBRE : NOUVEAU SITE INTERNET (CONCEPT AMÉLIORÉ, NOUVELLE IMAGE). ON VOUS ATTEND...

ÉDITORIAL

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Plus jamais Mirabel!

Moment historique, lundi dernier, à Sainte-Scholastique, quand le premier ministre du Canada est venu annoncer en personne, le retour de 11 000 acres de terres agricoles aux expropriés de Mirabel. Une véritable saga a pris fin, une saga épouvantable — n'ayons pas peur des mots — pour des gens dont certains se sont fait déposséder d'un bien qui était dans la famille depuis des générations, avant même que la ville de Mirabel n'existe.



LAURENT PELLERIN
Président général
de l'UPA

Il aura donc fallu plus de 37 longues années pour qu'on répare une des plus terribles injustices de l'histoire du Québec agricole.

L'émotion était vive parmi les agriculteurs présents, qui ont récupéré ce qui, je le sais, est le plus cher au cœur de gens comme nous : leurs terres. Je veux saluer leur détermination et leur ténacité, eux qui, devenus locataires « chez eux », ont continué malgré tout à cultiver ces lots et à

livrer bataille avec l'espoir, qu'un jour, on leur rendrait enfin leur bien. Ce jour-là est enfin venu. Et

je ne peux m'empêcher de penser à quel point aurait été heureux d'y assister le regretté Jean-Paul Raymond, qui en avait fait le combat de sa vie. Cette bataille qu'il a menée au nom de la dignité et de l'espoir, ce combat qui semblait plus grand que lui, il l'a enfin gagné à travers ceux et celles (le Comité des 11 000 acres notamment) qui ont repris le flambeau de ses mains et qui y ont cru, eux aussi.

Là où d'autres auraient pu baisser les bras, eux ne l'ont pas fait. Ils sont de cette race qui se tient debout. Qui ne se souvient pas de la gifle qu'ils ont dû encaisser, encore, il y a deux ans en essayant le refus des gouvernements dans leur tentative d'obtenir des excuses pour avoir été chassés inutilement de leurs terres? Certains représentants du pouvoir leur avaient alors répliqué qu'il n'y avait pas lieu d'« activer ainsi le ressentiment » ou de « pleurer

sur le passé ». « C'est une autre claque en pleine face », avait conclu à juste titre un des expropriés, outré d'un traitement aussi cavalier. On a pu voir à quel point alors la cicatrice était encore sensible même si la « déchirure » remonte à deux générations (1969).

Facile à comprendre. De tous les drames qui peuvent marquer l'existence d'une famille, l'expropriation est de ceux qui comptent parmi les plus pénibles. Pour n'importe qui, en effet, il est difficile de se faire expulser de chez soi, de se voir retirer son bien, ses racines, son histoire, voire tout ce qui donne un sens à sa vie. C'est encore plus vrai pour nous, agriculteurs et agricultrices, parce que la terre est à la fois un refuge mais aussi un gagne-pain, et ce, depuis des générations très souvent. Il y a là une relation intime et forte, une symbiose. Et la pilule est encore plus dure à avaler quand, à l'instar de Mirabel, il y aurait eu moyen d'agir autrement... Quel gâchis!

Les terres agricoles constituent un patrimoine précieux, tant individuellement que collectivement. Si le développement a ses exigences, nous avons le devoir, comme société, de protéger ce patrimoine chaque fois qu'il y a des solutions de remplacement. À tous les ans, au Québec, on perd en moyenne 4400 hectares en zone agricole, soit l'équivalent de la superficie de l'île de Montréal à toutes les décennies! C'est l'évidence qu'il faut mieux protéger nos terres agricoles. Et je me réjouis de voir, qu'aujourd'hui, des politiciens s'y montrent sensibles et rejoignent en cela une population très majoritairement de cet avis (98 %) d'après les sondages. Mirabel est un douloureux symbole qui doit nous servir de leçon : PLUS JAMAIS!

ACTUALITÉS

PIPELINE LA TERRE DE CHEZ NOUS 2 NOV. 06

L'UPA et Ultramar s'entendent

PIERRE-YVON BÉGIN

LONGUEUIL – La pétrolière Ultramar et l'Union des producteurs agricoles ont paraphé la semaine dernière l'entente relativement à la construction d'un pipeline de 245 km entre la raffinerie de Lévis et le dépôt de carburant de Montréal-Est. Cette entente-cadre concerne les mesures de mitigation, les aspects juridiques et les compensations à verser aux producteurs agricoles qui devront accorder un droit de passage. La responsabilité du choix final du tracé revient à chaque fédération.

« Nous voulions que les producteurs soient correctement compensés, mais surtout éviter des entraves à la poursuite de nos activités agricoles », commente la 1^{re} vice-présidente de la Fédération, Martine Mercier. L'accord conclu avec Hydro-Québec voilà quelques années, précise-t-elle, a servi de point de départ aux négociations. Des bonifications ont été apportées et devraient aussi servir de base pour les projets à venir dans le domaine énergétique. D'ailleurs, une étude est présentement en cours afin de jeter les bases d'un cadre général de négociations.

« On ne veut plus négocier chacun des projets à la pièce, précise Martine Mercier. Les dossiers énergétiques prennent de l'ampleur et pour nous l'intérêt



PHOTO : PIERRE-YVON BÉGIN/TCN

Jean Bernier, président d'Ultramar, et Laurent Pellerin ont paraphé l'entente sur la construction du pipeline St-Laurent en présence de Louis Bergeron, directeur du projet, et de Martine Mercier, 1^{re} vice-présidente de l'UPA. À l'arrière, nous apercevons les présidents des fédérations concernées. Dans l'ordre habituel, Jacques Corriveau (Centre-du-Québec), Eddy Proulx (St-Jean-Valleyfield), Réjean Bessette (St-Hyacinthe), Maurice Vigneault (Lotbinière-Mégantic) et Luce Bisson (Lévis-Bellechasse). Ne pouvait assister à la signature, Pierre-Maurice Gagnon, président de la Fédération des producteurs de bois du Québec.

sur l'agriculture et la façon de protéger les sols agricoles. On fait l'inventaire de ce qui existe ailleurs, des redevances par exemple. On parle d'un échéancier pour

taine urgence, car on sait qu'Hydro-Québec s'en vient avec de l'entretien et des réparations de son réseau. »

L'entente-cadre conclue avec Ultramar sera présentée et expliquée

aux producteurs agricoles dans le cadre de rencontres que chaque fédération concernée par le tracé doit tenir au cours des prochains jours. Enfin, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pourrait vraisemblablement entreprendre son processus de consultation à la fin du mois.

Rabaska

Parmi les projets énergétiques en cours, il y a bien sûr les projets de ports méthaniers à Lévis et à Cacouna. Dans le cas du projet de Lévis, Rabaska, le BAPE a indiqué la semaine dernière que le processus débutera le 4 décembre prochain. La semaine dernière, une séance d'information a démontré que l'opposition au projet demeure farouche chez les citoyens. La divulgation d'avis du ministère de la Santé pose notamment certaines interrogations.

Rabaska et la Ville de Lévis ont par ailleurs annoncé récemment qu'ils avaient conclu une seconde entente visant entre autres le reboisement et l'agriculture. Rabaska a convenu de compenser la perte de 18 hectares de boisés par le reboisement avec des plants de grand gabarit sur dix hectares et des petits plants sur 18 hectares. Enfin, tel qu'annoncé précédemment, Rabaska s'engage formellement à louer à des agriculteurs les terrains acquis, mais non utilisés.

Les MRC au secours des forêts



Daniel Gagnon

Ingenieur forestier
SNG-Foresterie-conseil

En circulant sur le réseau routier du Centre-du-Québec, vous avez sans doute déjà remarqué des coupes totales d'une superficie plus ou moins grande. Les objectifs de ces déboisements ne sont pas toujours connus et ne sont surtout pas toujours justifiés tant d'un point de vue urbain, agricole que forestier.

Les cinq MRC de la région ont établi des normes de déboisement. Dans le but de rechercher un équilibre entre la conservation du couvert forestier du territoire, son développement et le plein essor de l'agriculture.

Adopté à différents moments dans les dernières années par chacune des MRC couvrant le Centre-du-Québec (Arthabaska, Bécancour, Drummond, Érable et Nicolet-Yamaska), une réglementation est maintenant présente sur le territoire afin d'encadrer les mesures de déboisement.

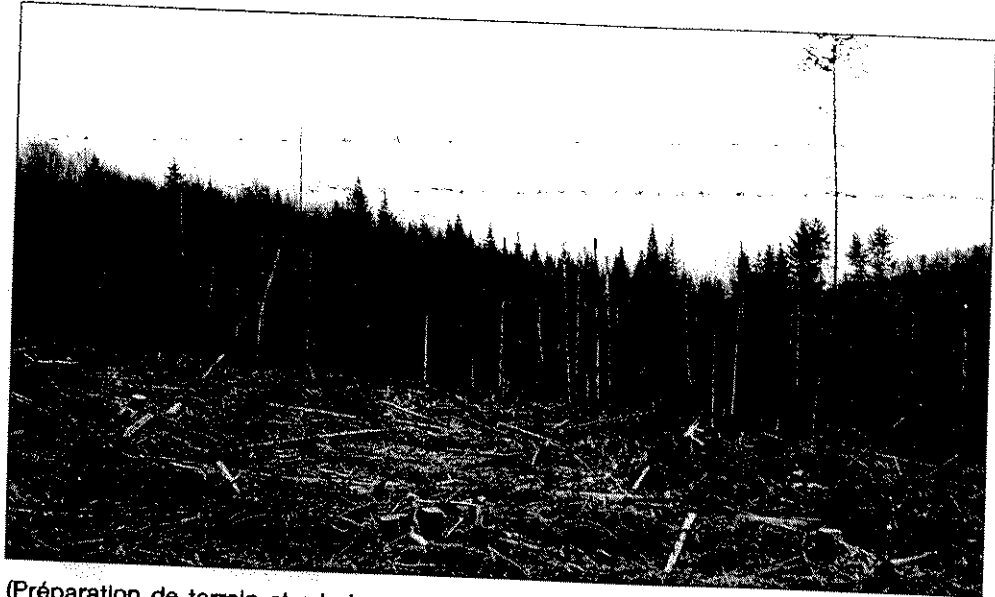
Les modalités de la réglementation diffèrent légèrement selon la MRC en cause. De plus, certaines municipalités se sont elles-mêmes dotées d'un règlement de déboisement qui vient appuyer et renforcer le règlement de la MRC concernée.

L'objectif principal demeure la protection des boisés qui subissent des pressions plus

ou moins fortes en fonction de la municipalité. C'est ainsi que des bandes de protection le long des érablières, des boisés voisins, des chemins publics, des cours d'eau ou des lacs se doivent d'être conservées lors d'un déboisement. Une largeur maximale est aussi prévue concernant les emprises d'une voirie forestière ou l'établissement d'un drainage forestier. Les distances à protéger varient selon les MRC concernées.

D'un autre côté, des investissements majeurs ont été impliqués dans l'aménagement forestier en région sous la responsabilité de l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF). Au fil des ans, des activités telles que le reboisement, des éclaircies ou des travaux de drainage et de voirie forestière se sont déroulées avec l'aide du programme de mise en valeur des forêts privées. Ces aménagements forestiers ont permis d'améliorer la qualité et la vigueur des peuplements touchés. En collaboration avec l'AFBF et en considérant les montants investis, la réglementation des MRC a prévu une protection de ces différents aménagements. Cette protection favorise la continuité et la poursuite des objectifs d'aménagement déterminés lors de la planification des travaux. En plus, il s'agit de démontrer que les investissements publics répondent vraiment à l'objectif principal d'une production de matière ligneuse de qualité.

À titre d'exemple et en se basant sur les taux d'aide financière présentement en vigueur à l'AFBF, nous sommes en mesure de déterminer que le reboisement d'un hectare de terrain dégradé avec une essence résineuse représente des coûts pouvant atteindre près de 2 400 \$



(Préparation de terrain et reboisement). Si nous ajoutons à cela un ou parfois deux entretiens mécaniques de la plantation avant l'âge de 10 ans, nous obtenons un coût total d'environ 4 400 \$ pour le même hectare de plantation. C'est donc des montants importants qui sont investis dans l'aménagement forestier de la région. C'est pourquoi, la réglementation protège ces investissements. Rappelons que les investissements liés à d'autres activités d'aménagement admissibles à une aide financière sont aussi protégés.

Vous planifiez effectuer des activités de déboisement sur votre propriété, n'hésitez pas à contacter votre MRC afin de vous assurer que vos travaux ne viennent pas à l'encontre de la réglementation. Des certificats d'autorisation peuvent aussi être émis dans le but de permettre certains aménagements particuliers.

Il s'avère que la responsabilité d'appliquer efficacement ce règlement repose sur chacun de nous. Ainsi, il vous est possible de dénoncer confidentiellement des agissements que vous considérez contraire aux objectifs de la réglementation, en communiquant avec votre MRC ou votre municipalité. Le Centre-du-Québec dispose maintenant de cinq ingénieurs forestiers répartis à l'intérieur de chacune des MRC afin d'appliquer adéquatement ces règlements.

N'oublions pas que ces mesures ont été implantées afin d'encadrer les activités de déboisement et de protéger les boisés présents sur le territoire. De ce fait, ces règlements ne devraient pas être considérés comme une entrave à un aménagement réalisé dans le respect d'une sylviculture adaptée et efficace, mais plutôt comme une protection contre les pratiques abusives.

ACTUALITÉS

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

LA TERRE DE CHEZ
NOUS LE 9 NOV. 2006

La perte des milieux humides se poursuit

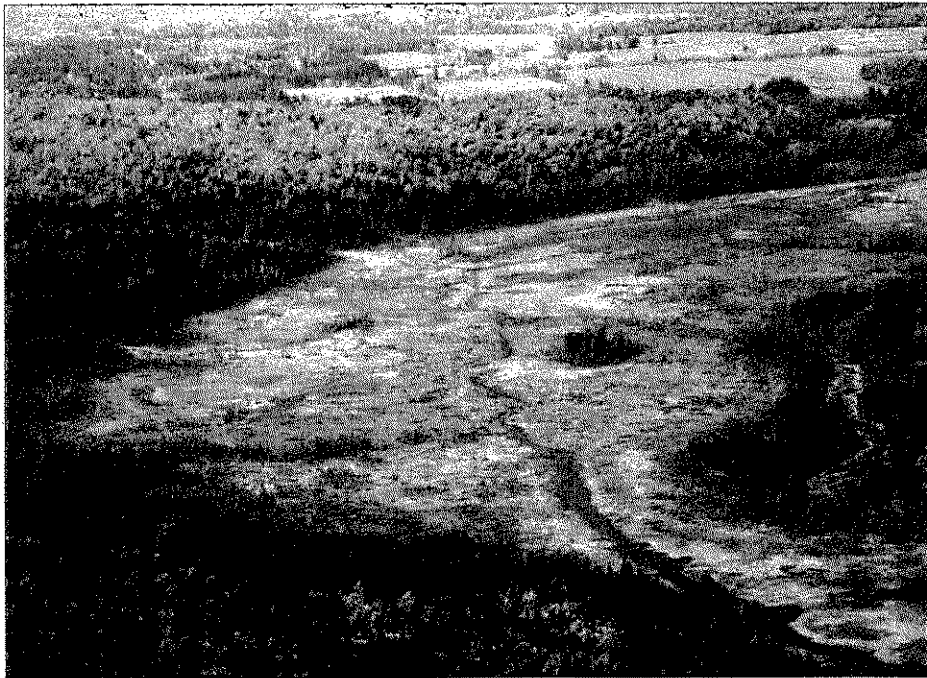


PHOTO : GRACIEUSETÉ CANARDS ILLIMITÉS CANADA

En raison de leur faible dimension, indique Bernard Fillion, les tourbières boisées sont très difficiles à détecter. Avec la fabrication du répertoire des milieux humides, le directeur de Canards Illimités admet avoir appris l'existence d'un important milieu humide au lac de la Savanne, près du lac Saint-Charles.

PIERRE-YVON BÉGIN

QUÉBEC - En dépit d'énormes efforts de préservation, les milieux humides, qui jouent le rôle de reins dans notre environnement, continuent de disparaître. La pression de

milieux humides constitue un actif important pour l'agriculture. « Petit bout par petit bout », explique-t-il, le drainage sans tenir compte de l'effet cumulatif peut conduire à de forts débits en période de pointe et donc à l'érosion du sol agricole. Les milieux



PHOTO : PIERRE-YVON BÉGIN/TCN

Directeur du Québec pour Canards Illimités Canada, Bernard Fillion constate avec regret que 70 à 80 % des milieux humides du Québec ont malheureusement été éliminés.

Charles, réservoir d'eau potable de Québec, convient-il, sont venues démontrer l'importance de préserver les milieux humides, de véritables éponges naturelles.

Sous-ministre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Léopold Gaudreau indique que le répertoire aidera Québec à rédiger sa future politique de protection des milieux humides. Québec vient d'annoncer l'octroi d'une somme de 150 000 \$ à Canards Illimités pour soutenir la réalisation de plans régionaux de conservation des milieux humides dans l'ensemble des régions du Québec.

PUBLICITÉ

Des résultats « impressionnants » à la ferme, selon Mark Lawton, responsable technique, secteur semences et caractères

Agriculture

De l'information agricole au quotidien au www.forum17.com

LA NOUVELLE DE VICTORIAVILLE 17 DEC 2006

À la sauvegarde des milieux humides

> Marie-Eve Veillette
redaction_cs@transcontinental.ca

Dix-huit milieux humides des MRC de Nicolet-Yamaska, Bécancour, Arthabaska et Drummond ont été visités et répertoriés par le Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional (CRÉER) au cours des derniers mois.

Cette démarche, qui s'inscrivait dans le cadre du projet «Les milieux humides, un patrimoine naturel à conserver» amorcé par l'organisme en 2004, permet d'abord d'identifier les espèces de plantes et d'animaux présentes dans les étangs, marais, tourbières et marécages du Centre-du-Québec. Ensuite, il encourage les propriétaires de ces milieux

humides à poser des gestes simples afin de les protéger, les conserver ou les mettre en valeur.

Cette année, une quarantaine de propriétaires ont été approchés par le CRÉER dans 13 municipalités. Dans les prochaines semaines, ils seront invités à signer une déclaration d'intention selon laquelle ils s'engagent moralement à préserver intact leur milieu. Pour les aider à remplir leur mandat, le CRÉER leur remettra un guide d'information et de référence sur l'entretien de leur site.



Audrey Lachance, chargée de projet au CRÉER, invite les propriétaires de milieux humides à s'engager dans la protection et la conservation de ces sites. (Photo : Le Courrier Sud)

Si le CRÉER investit autant d'efforts dans cette démarche, c'est simplement pour rappeler aux gens l'importance des milieux humides. «Ils assurent plusieurs rôles profitables tant pour la qualité de vie des êtres humains que pour celle des animaux et des plantes qui y vivent. Ils sont à la fois régulateurs, barrières, filtres et abris, en plus d'améliorer la qualité de l'eau et de favoriser la protection et la diversité biologique», rappelle Audrey Lachance, chargée de projet

pour le CRÉER.

Notons en terminant que le Centre-du-Québec est la région qui héberge la plus forte concentration de milieux humides au sud du Saint-Laurent, avec 7,3%. Ceux-ci sont principalement des tourbières (66%).

VACHES VEDETTES

Comté d'Arthabaska

Cette chronique est rendue possible avec la collaboration du personnel de Valacta centre d'expertise en production laitière et du journal La Nouvelle

Date du vêlage	Âge au vêlage ans - mois	Nom de la vache	Race	Classe	Lait (kg)	Date de test	Propriétaire - Endroit
03-10-06	5 - 7	Milbro Wade Pastel	HO	EX 2E	55.2	28-11-06	Lyse, Michel, Daniel Brochu et Isabelle Dubois, Tingwick
12-10-06	5 - 2	Lactico Zone Desta	HO	TB	55.5	07-12-06	Bruno Laroche & Fils, Chesterville
22-10-06	5 - 6	Lampardis Loyallet Pritchour	HO	BP	55.8	08-12-06	Ferme Bonaioi, St-Valère
17-10-06	5 - 5	Telefils Storm Indy	HO	TB	55.2	06-12-06	Famille Donald Laroche, Warwick
25-10-06	4 - 8	Nauty Dutch Boy Wilory	HO	TB	59.4	16-11-06	Ferme Nauty, Tingwick
03-11-06	5 - 8	Erilis Lee Berlead	HO	B	63.4	29-11-06	Lise Normand et Éric Houle, Victoriaville
08-10-06	4 - 6	Bergeroy Evar Dante	HO	BP	58.2	22-11-06	Guyline, René et Claude Bergeron, St-Samuel
18-09-06	4 - 11	Hasard Mailly Inguirer	HO	BP	59.6	16-11-06	Charles et Gaétan Vaillancourt, Wotton
17-10-06	3 - 7	Selexie Blandine Outside	HO	TB	59.8	24-11-06	Ferme Selexie, Ham-Nord

CALENDRIER agricole

> Bois-Francs - Érable

10 janvier
Réunion du Gera au pavillon du centenaire, terrain de l'exposition de Victoriaville à 20 h 15. Sujet : le financement des grands projets en production laitière.

munautaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

16, 23 et 30 janvier
Formation de 18 heures sur l'utilisation des pesticides à Princeville.

11 janvier

17 janvier

17

BROCHURE QU'IL NOUS ONT REMIS LE 6 JUIN 2005
PIPELINE ST LAURENT A L'YSTER

Un excellent bilan pour les pipelines

Le transport par pipeline de produits pétroliers raffinés est l'un des modes d'expédition les plus sécuritaires qui soient. Une récente analyse de l'Office national de l'Énergie, portant sur les ruptures survenues depuis 20 ans sur les 43 000 kilomètres de canalisations réglementées au Canada (oléoducs, pipelines et gazoducs), révèle que :

- aucune rupture n'a été constatée sur un pipeline exploité depuis moins de 12 ans ;
- aucun décès ou blessure n'est survenu à la suite d'une rupture de pipeline transportant des liquides à basse tension de vapeur, le type de produits qui seraient transportés par le **Pipeline Saint-Laurent** ;
- aucun incendie n'est survenu consécutivement à une rupture de pipeline transportant des liquides à basse tension de vapeur.

Dans les conclusions de son analyse, l'Office national de l'Énergie souligne que les ruptures de pipeline transportant des liquides à basse tension de vapeur sont celles qui présentent le moins de risques pour la sécurité.

Priorité à la sécurité pendant la construction et l'exploitation

La construction du **Pipeline Saint-Laurent** se réaliserait dans le plus grand respect de l'environnement et de la sécurité des travailleurs et de la population, le tout selon les normes rigoureuses en vigueur. Si le projet de pipeline est réalisé, l'attention que la direction d'Ultramar apportera à la sécurité et à la protection de l'environnement sera aussi grande durant la phase d'exploitation que durant toute la phase de construction.



English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Médias	Statistiques	Rapports	Quoi de neuf
Marine	Pipeline	Rail	Aviation	Carte du site

Statistiques sur les pipelines

PDF [13 Ko]

- ◇ Statistiques
- ◇ Statistiques maritimes
- ◇ Statistiques - pipeline
- ◇ Statistiques ferroviaires
- ◇ Statistiques aéronautiques

Visualisation

Statistiques préliminaires sur les événements de pipeline 2006

Tableau 1
Événements de pipeline en 2006

	2006	2005	2001-2005 Moyenne
Accidents			
Canalisation			
Dommages à des tiers avec fuite	1	1	1
Mouvements de sol avec fuite	0	0	0
Corrosion / Fissuration causée par l'environnement	0	0	0
Incendie / Inflammation / Explosion	0	1	1
Autres dommages avec fuite	0	0	2
Total	1	2	4
Autres installations *			
Dommages à des tiers	1	0	0
Mouvements de sol avec fuite	0	0	0
Corrosion / Fissuration causée par l'environnement	0	0	0
Incendie / Inflammation / Explosion	6	3	7
Autres dommages avec fuite	0	0	2
Total	7	3	9
Incidents			
Canalisation			
Dommages à des tiers sans fuite	3	0	1
Mouvements du sol sans fuite	0	3	1
Fuite non confinée	5	18	9
Autres	3	1	2
Total	11	22	13
Autres installations *			
Dommages à des tiers sans fuite	0	0	0
Mouvements du sol sans fuite	0	0	0
Fuite non confinée	51	53	35
Autres	1	4	4
Total	52	57	39

* Comprend les stations de compression, les stations de pompage, les stations de comptage, les usines de traitement du gaz et les autres installations connexes. Les données, en date du 6 mars 2007, sont préliminaires. Les moyennes quinquennales ont été arrondies. Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des moyennes.

19



Bureau de la sécurité
des transports
du Canada

Transportation
Safety Board
of Canada

Canada

English	Contactez-nous	Aide	Recherche	Site du Canada
Accueil	Médias	Statistiques	Rapports	Quoi de neuf
Marine	Pipeline	Rail	Aviation	Carte du site

Statistiques sur les pipelines

PDF [13 Ko]

- ◇ Statistiques
- ◇ Statistiques maritimes
- ◇ Statistiques - pipeline
- ◇ Statistiques ferroviaires
- ◇ Statistiques aéronautiques

Visualisation

Statistiques préliminaires sur les événements de pipeline 2005

Tableau 1
Événements de pipeline - 2005

	2005	2004	Moyenne 2000-2004
Accidents			
Canalisation			
Dommages à des tiers	1	0	0
Mouvements de sol	0	0	0
Corrosion / Fissuration causée par l'environnement	0	0	0
Incendie / Inflammation / Explosion	1	0	1
Autres dommages et fuite	0	0	3
Total	2	0	4
Autres installations *			
Dommages à des tiers	0	0	0
Mouvements de sol	0	0	0
Corrosion / Fissuration causée par l'environnement	0	0	0
Incendie / Inflammation / Explosion	3	6	8
Autres dommages et fuite	0	1	4
Total	3	7	12
Incidents			
Canalisation			
Dommages à des tiers / Aucune fuite	0	1	2
Mouvements du sol	3	0	0
Fuite non confinée	18	16	7
Autres	1	8	2
Total	22	25	11
Autres installations *			
Dommages à des tiers / Aucune fuite	0	0	0
Mouvements du sol	0	0	0
Fuite non confinée	53	45	30
Autres	4	4	3
Total	57	49	33

* Comprend les stations de compression, les stations de pompage, les stations de comptage, les usines de traitements du gaz et les autres installations connexes. Les données, en date du 7 février 2006, sont préliminaires. Les moyennes quinquennales ont été arrondies. Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des moyennes.



Colombie-Britannique

Accueil > Nouvelles

Retour accueil

- Émissions
- Horaires
- Calendrier socio-culturel
- Où nous capter
- Concours
- À propos de Radio-Canada Colombie-Britannique
- Autres régions

REGARDEZ EN DIFFÉRÉ

LE TÉLÉJOURNAL
Colombie-Britannique

ÉCOUTEZ EN DIRECT

Première
CHAÎNE

ESPACE MUSIQUE
Aide à l'écoute

RECHERCHE

» Recherche avancée »

ICI RADIO-CANADA

- Cyberlettre
- Manchettes gratuites

Des centaines de poissons tués par un déversement de pétrole.

Mise à jour le mercredi 2 août 2000, 13 h 15

L'oléoduc qui s'est brisé appartient à la compagnie Pembina Pipelines qui l'avait acheté à peine douze heures avant l'accident.

Le pipeline avait pourtant subi avec succès une inspection pré-vente.

➔ Le président de la compagnie Bob Michaleski pense que le bris a eu lieu lorsqu'on a rouvert les vannes de l'oléoduc après les avoir fermées temporairement à cause d'un orage.

➔ Il pense que l'accélération soudaine du débit du pétrole a fait sauter un joint.

Des barrières flottantes ont été installées à 20 et 30 kilomètres du lieu de déversement mais il semble que du pétrole a réussi à contourner ces obstacles et qu'une troisième barrière sera nécessaire pour empêcher que la nappe atteigne la communauté de Chetwynd.

Dès les conséquences environnementales sont observables : des centaines de poissons sont morts et ceux qui survivront seront contaminés pendant un an ou deux.

Entre temps, les autorités de Chetwynd s'affairent à remplir les réservoirs d'eau potable de la ville avant que le pétrole n'atteigne les pompes.

Si les sept mille résidents de la région de Chetwynd consomment l'eau avec modération, ils pourront tenir de quatre à six semaines avec l'eau des réservoirs.

Il leur faudra ensuite trouver une autre source d'eau. Le nettoyage de la rivière pourrait durer plus d'un an.

Autres nouvelles régionales >>>

Toutes les nouvelles nationales et internationales >>>

© 2002 Radio-Canada, Québec. Tous droits réservés.

NOUVELLES



- GRANDS TITRES
- LE MONDE
- POLITIQUE
- ÉCONOMIE
- SANTÉ ET ENVIRONNEMENT
- INTERNET ET MÉDIAS
- BULLETTIN NATIONAL
- LES RÉGIONS
- ATLANTIQUE
- QUÉBEC
- ONTARIO
- QUEST
- BULLETTINS RÉGIONAUX
- ARCHIVES
- NOS HYPERLIENS DE RÉFÉRENCE
- POUR NOUS JOINDRE
- RÉALISATION



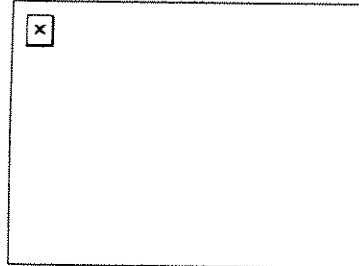
Mise à jour le jeudi 3 août 2000, 17 h 16.

Alerte à Chetwynd en Colombie-Britannique

Dans le nord-est de la Colombie-Britannique, les travaux se poursuivent pour tenter de stopper la progression du pétrole qui s'est répandu dans la rivière Pine. La nappe de pétrole s'approche maintenant de la ville de Chetwynd, qui puise d'ailleurs son eau potable dans cette rivière.

Plus de 6000 barils de pétrole ont fui d'un oléoduc que venait d'acheter la compagnie Pembina Oil, de Calgary. La fuite a été colmatée par le ministère de l'Environnement qui s'affaire à contenir le déversement. Les barrages flottants ont permis de contenir, jusqu'à maintenant, une partie du pétrole qui s'est échappé. Le pétrole a déjà parcouru 21 kilomètres dans la rivière Pine et risque d'atteindre Chetwynd d'ici jeudi soir.

Les conséquences environnementales se font déjà sentir; des centaines de poissons sont morts et ceux qui survivront seront contaminés pendant un an ou deux. Entre-temps, les autorités de Chetwynd s'affairent à remplir les réservoirs d'eau potable de la Ville avant que le pétrole n'atteigne les pompes. Si les sept mille résidants de la région de Chetwynd consomment l'eau avec modération, ils pourront tenir de quatre à six semaines avec l'eau des réservoirs. Il leur faudra



retour au bulletin
hyperliens pertinents



LEUR FAUDRA ensuite trouver une autre source d'eau potable.
Le nettoyage de la rivière pourrait durer plus d'un an.

Hyperliens pertinents

Pembina Pipeline
Entreprise de l'industrie pétrolière et
gazière canadienne.
Ministère de l'Environnement du
Canada

Partagez
cette
information
avec un ami!



Québec, le 10 novembre 2005

Monsieur Mario Chrétien
Président

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre demande concernant le projet de construction d'un pipeline par la compagnie Ultramar dans votre région et possiblement sur votre propriété.

Après analyse de votre proposition, voici un résumé des principales raisons qui ne permettent pas l'installation du pipeline dans l'emprise de l'autoroute 20.

Physiquement et techniquement, l'espace requis pour accueillir un pipeline est nettement supérieur à la superficie disponible dans l'emprise de l'autoroute :

- Les autoroutes au Québec n'ont pas été et ne sont pas conçues et construites pour accueillir des pipelines. Les normes techniques du Ministère excluent l'utilisation d'une emprise d'autoroute pour des besoins de transport ou de distribution d'énergie.
- Une autoroute en milieu rural comme l'autoroute 20 comporte deux chaussées séparées par un terre-plein central à l'intérieur d'une emprise de 90 mètres; les pentes de talus sont douces et les accotements larges de 3 mètres. L'espace disponible pour l'installation d'un pipeline, soit dans l'entité secondaire correspondant à l'espace entre le fond d'un fossé et la limite d'emprise, mesure 8 mètres en conditions topographiques planes; la largeur de la berge est de deux mètres.
- L'installation du pipeline pourrait être réalisée à la limite de l'emprise de l'autoroute 20 et en partie dans une servitude juxtaposée à ladite emprise et à une profondeur garantissant l'intégrité à long terme du pipeline et la sécurité du public voyageur; de plus, le pipeline à l'approche des échangeurs devra suivre un tracé pour les contourner et éviter la proximité des ponts d'étagement; finalement, des équipements routiers pour la gestion de la circulation, comme les panneaux à

messages variables, les systèmes d'éclairage sont déjà présents dans l'emprise de l'autoroute avec des conduits souterrains obligeant à réaliser les travaux sous contraintes importantes afin de préserver la continuité de services de ces équipements.

- L'autoroute 20 enregistre une circulation variant entre 20 000 et 50 000 véhicules par jour, selon l'endroit sur le tracé entre Lévis et Montréal; l'autoroute 20 est donc un axe de circulation majeur stratégique pour le Québec. Une importante voie ferrée est contiguë à l'emprise de l'autoroute du côté sud entre Saint-Nicolas et Laurier-Station; il y aurait donc impossibilité d'installation d'un pipeline en raison de restrictions pour la sécurité ferroviaire.
- L'utilisation d'une emprise d'autoroute à d'autres fins réduirait considérablement les travaux d'expansion et d'entretien du réseau autoroutier surtout en présence d'un pipeline. Une servitude permanente de 23 mètres est nécessaire pour la construction et l'exploitation du pipeline. Cet espace n'est pas disponible en bordure de voies de circulation rapide. De plus, les droits du gouvernement en matière de gestion de l'autoroute ne pourraient être grevés au profit d'une société privée.

Soyez assuré qu'il est dans l'intention du Ministère d'accorder aux membres de l'association et à ses représentants, toute l'attention et le support technique qui permettraient une meilleure compréhension de la position du ministère des Transports dans ce dossier.

Dans l'éventualité où vous souhaiteriez obtenir des informations additionnelles ou un éclairage technique plus poussé sur les éléments qui précèdent, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



ANNE-MARIE LECLERC, ing., M. Ing.

c. c. M. Louis Forget, vice-président aux affaires publiques et gouvernementales,
Ultramar



Votre guide pour
RELEVER LE DÉFI
d'une tonne



Évaluez votre
pointage!

A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Voir à l'intérieur

Agissons contre les changements climatiques
Consommer moins d'énergie, c'est aussi économiser de l'argent,
améliorer la qualité de l'air et protéger notre environnement.

LA NOUVELLE 29 OCT. 2006

Agriculture

Cliquez le
www.forum17.com

967165



1068, St-Calixte, Plessisville
Tél.: 362-6319 • Téléc.: 362-7578

Sylvie Roy s'inquiète de la détresse chez les agriculteurs

députée de Lotbinière et porte-parole léquiste en matière de santé et services sociaux, Sylvie Roy, a alerté, en début de semaine au Salon bleu, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, ainsi que les députés parlementaires, sur le phénomène de la détresse psychologique croissante des agricul-

teurs. Mme Roy a profité de son premier droit de parole, en ce deuxième jour de session parlementaire, pour évoquer le sujet, encore tabou, du suicide chez les agriculteurs.

«Bien que ce phénomène ne soit pas encore expliqué scientifiquement, des pistes de réflexion sont amorcées par les

membres des UPA. Un premier programme d'aide a été entrepris par l'UPA Centre-du-Québec et à la suite de rencontres, plusieurs appels ont été logés à Info-Suicide. Ce projet pilote a su montrer qu'il y a un réel besoin d'intervention chez nos agriculteurs qui traversent, actuellement, une période difficile», a lancé la députée de Lotbinière.

Constatant le taux de suicide reconnu depuis longtemps pour être élevé dans Chaudière-Appalaches, Mme Roy croit qu'il est urgent de s'attaquer à la problématique sur le terrain. «Je suis, en tant que

députée, sur le terrain pour exercer mon rôle de soutien et d'écoute. On a vu clairement que le besoin de support pour les agriculteurs est pressant et mérite d'être pris en considération. Des initiatives comme celles de l'UPA Centre-du-Québec doivent trouver écho dans tout le Québec. Avec les intervenants des milieux ruraux, il est possible de reproduire de tels projets et d'offrir un réel soutien à ceux qui en ont grand besoin. Le ministre devra, au plus tôt, donner les outils et le financement nécessaire à la mise sur pied de ces projets», a conclu Mme Roy.

CALENDRIER agricole

Bois-Francs - Érable

6 novembre

Assemblée annuelle de l'UPA de Plessisville au Le Phare de Plessisville à 19 h 45. M. Pellerin, président de l'UPA, fera un rapport sur le rendu des sujets de l'heure.

7 novembre

Assemblée internationale Holstein à St-Georges. Jugement noir et blanc à 8 heures.

8 novembre

Assemblée Comestar Class Extra à la ferme

Comestar de Victoriaville.

7 novembre

Colloque sur la production porcine à Drummondville.

8 novembre

Réunion du GERA à 20 h 15 au pavillon du centenaire. La semi-définition des veaux d'em-bouche. Problèmes de membres dans les éta-bles à logettes.

GARAGE MAURICE LEBLANC



ZONAGE AGRICOLE



Jean-Guy Provencher, avocat
Ex-commissaire de la CPTAQ
et du tribunal d'appel

Plus de 10 ans d'expérience à vous offrir

Les Pompes GARAND INC.

111, rue Garand
Victoriaville, QC G6P 6R9

**VENTE
LOCATION
SERVICE
INSTALLATION**

Pompes & Accessoires -
Circulateurs - Sel
Traitement d'eau -
Accessoires de piscines
Réparation de
Électriques

Accès Mazda 751-1004

JEAN BEUDOIN

859142

L'EAU, LA VIE, L'AVENIR

www.menv.qc.ca

LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

À la suite du dépôt du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau, tenue sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le gouvernement adoptait, en juin 2000, le Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau. Ce cadre énonçait l'orientation générale du gouvernement relativement à la gestion de l'eau, soit « respecter la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables ».

L'évolution de la réflexion au cours des deux dernières années ainsi que les nombreuses consultations effectuées ont permis de mieux cibler les enjeux et les orientations de la Politique nationale de l'eau. Ces enjeux sont :

- 1) reconnaître l'eau comme patrimoine collectif des Québécois;
- 2) assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques;
- 3) gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable.

RECONNAÎTRE L'EAU COMME PATRIMOINE COLLECTIF DES QUÉBÉCOIS

Le gouvernement vient d'abord à réaffirmer, à travers la Politique nationale de l'eau, sa volonté de reconnaître la ressource eau comme une richesse de la société québécoise faisant partie intégrante du patrimoine collectif. *Le Code civil* du Québec reconnaît que l'eau, qu'elle soit de surface ou souterraine, est une chose commune, sous réserve des droits d'utilisation ou des droits limités d'appropriation qui peuvent être reconnus. Ce statut de chose commune implique que tous les membres de la collectivité ont le droit d'avoir accès à l'eau et d'en faire un usage conforme à sa nature; que l'État a la responsabilité de réglementer les usages de l'eau, d'établir les choix de son utilisation ainsi que d'en préserver la qualité et la quantité dans

l'intérêt général. En ce sens, le gouvernement entend disposer des outils nécessaires, en cas de conflit, afin de faire prévaloir sur d'autres usages le droit essentiel des individus d'avoir accès à l'eau pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

ASSURER LA PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

La qualité de l'eau est tout d'abord une question de protection de la santé publique. Ce constat s'applique autant à l'eau servant à la consommation humaine qu'aux activités de contact direct avec l'eau : baignade et sports nautiques. À ce titre, le gouvernement du Québec a resserré ses normes en adoptant le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, protégeant ainsi la qualité de l'eau potable consommée au Québec. Celle-ci est maintenant une eau des plus sécuritaires au monde. En ce qui concerne les eaux souterraines, le gouvernement a adopté le *Règlement sur le captage des eaux souterraines*. Ce règlement fixe des normes visant à assurer une eau brute de la meilleure qualité possible en exigeant la détermination d'aires de protection autour des sites de captage d'eau souterraine. Dans la mise en œuvre de la présente politique, plusieurs autres actions viendront garantir la qualité de l'eau et, par conséquent, une protection encore plus grande de la santé publique.

Par ailleurs, la vie de l'être humain, de la flore et de la faune et le développement des sociétés ne peuvent être envisagés sans une eau de qualité et des écosystèmes aquatiques en santé. Le Saint-Laurent, les lacs, les rivières, mais aussi les marais, les marécages et les tourbières renferment de riches milieux de vie. Ces habitats jouent un rôle essentiel dans l'épuration naturelle des eaux.

Lorsque les écosystèmes aquatiques sont dégradés et que la qualité de l'eau est réduite, les bienfaits pour la population sont restreints, parfois de façon importante, pouvant aller jusqu'à mettre en péril la chaîne alimentaire et, par conséquent, la survie des populations elles-mêmes.

rit cette démarche un
Je remercie enfin tous
des environnements
sociations sectorielles,
collaboré soit directe-
soit indirectement, par
sur du développement
représente, sans aucun
ses de notre société.

ver collectivement ce

S'il faut que l'on perde ce combat, j'ai bien peur que sa ne laisse à l'esprit de nos enfants, un bien désolant message.

Comme cette défaite leur dirait; que plus rien ne sert de se battre, pour ses biens acquis de toute une vie, de valeurs.

Puisque le jour où le décideront, gouvernants et pétroliers de cette terre, ils te ~~lèveront~~^{déposséderont} de tous tes biens et de ce qui pour ton cœur, avait de la valeur.

Et ils te laisseront avec en compensation, une poignée d'argent et qu'ils te remettront en échange de ta frustration, à refouler.

Mais ne se retrouvant plus qu'avec des terres brisées et un cœur désabusé, ils ne sauront plus qu'en faire.

Mais encore pire; étouffés par ce silence sans défense, ils n'en auront plus le goût, car on leur aura prouvé qu'il est mieux renoncer à tout d'avance, quand tout est perdu à l'avance de toute manière, à son existence.

Diane Piti,
Paincarré.

1.

Travail fait à la terre.

Quand la pensée d'un seul parle au nom de toute une nation, ce n'est en rien là que de respecter la volonté d'une masse, qui se lève en opposition.

Et c'est bien là un crime des plus malhonnête, que puisse poser un être, en tentant de vouloir faire croire, de ce qui n'est pas la réalité.

Et c'est encore plus affroyable, quand il est à tenter de le faire croire à toute la terre et alors qu'il sait pertinemment que rien n'est vrai, comme rien dans ce-ci, n'est bon pour l'homme.

Mais c'est qu'il est peut-être de ces êtres, qui ne croit pas que chaque petit geste qu'on laisse, est d'un impact majeur.

Il essaie de faire ainsi ce qu'il laisse en détresse, dans le cœur, de tant de gens tout aussi innocents que des enfants et pour qui deviendra éternelle pour eux,

2.
la mort du soleil.

Celui-ci n'a peut-être oublié que le plus noble des travaux, fait à la terre, offre à notre table, à tous, toutes les richesses de son soleil et de son sol.

Fin.

Diane Côté.

ça va nous en prendre combien de ces planètes terres, avant de comprendre qui et nous faut nous entendre, pour la garder comme maison nette.

Mais le pire c'est que l'on a que le temps de ces seules saisons de ce monde-ci et par tout en apprendra de cet. Terre.

Mais pour le moment les vents se levant trop haut, les glaces ont pris les grands bateaux, en stage et de ceux les matelots sont aussi pris dans ce paysage.

Il nous faudrait ne plus faire de discours, mais bien partir d'en bas et pour se rendre directement, aux voisins les plus pressants de tous ces gens de la Terre, qui sont privées d'eau et d'air.

Moi j'en suis à rêver d'un jour ou on pourra ouvrir toutes les frontières à la Terre et qu'alors du ciel on se réjouira, de ce qu'on aura enfin accompli, en se liant serrés, autour du soleil.

Et bien parce que toutes les prières de l'univers auront finies par se voir exaucées, en ce soir de gloire autour d'un bout à l'autre de cette immense et gigantesque belle planète Terre.

Fin.

Diane L. de.